

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



NOM DU CONTROLEUR	BAHU Gwenael
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	035Z7026 <i>Bahu Gwenael</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	ROISSY TEST PL 15 Rue de La Mare Poissy - ZA de la Justice 95380 - VILLERON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S095Z145
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	15/07/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland yves Lejeune</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TCP

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
CONTROLE COMPLET. BONNES CONNAISSANCES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES. L'AUDIT A ETE REALISE SUR LE CENTRE DE CONTROLE DE 77 SAVIGNY LE TEMPLE S077Z127.

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 02/05/2026
-----------------------------	---

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

En application des dispositions prévues au point C1 de annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié :

**Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules lourds,
hors transports en commun de personnes et transports de marchandises dangereuses (Q1)**

"Le contrôleur disposant de deux audits favorables réalisés au titre des points C. 2.1.4 (qualification Q2) et C. 3.1.4 (qualification Q3) de la présente annexe est dispensé de l'audit au titre du présent point (qualification Q1)."

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : BAHU Gwenael



VÉHICULE SUPERVISÉ

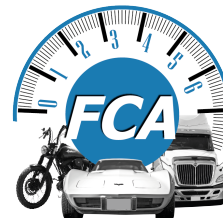
N° d'immatriculation du véhicule : GS-080-PC Catégorie de véhicule : CAR Energie : B1
Date de mise en circulation : 18/08/2023 N° PV : 25156759

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24178037	01/08/2024	RAS
24178065	02/08/2024	RAS
24178418	13/08/2024	RAS
24178459	14/08/2024	RAS
24178482	16/08/2024	RAS
24179002	30/08/2024	RAS
24181900	16/11/2024	RAS
25184441	16/01/2025	RAS
25184472	16/01/2025	RAS
25186854	07/03/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : BAHU Gwenael



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 9 - Contrôles supplémentaires - TCP	CONFORME
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : BAHU Gwenael

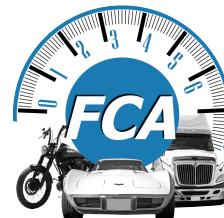


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 9 - Contrôles complémentaires TCP	CONFORME
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

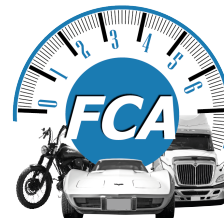
Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : BAHU Gwenael



L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD



NOM DU CONTROLEUR	BAHU Gwenael
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	035Z7026 <i>Bahu Gwenael</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	ROISSY TEST PL 15 Rue de La Mare Poissy - ZA de la Justice 95380 - VILLERON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S095Z145
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	02/05/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland Yves Lejeune</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TMD

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

CONTROLE COMPLET. BONNES CONNAISSANCES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

02/05/2026

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

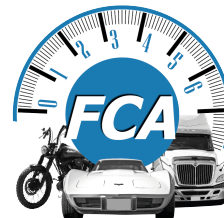
En application des dispositions prévues au point C1 de annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié :

**Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules lourds,
hors transports en commun de personnes et transports de marchandises dangereuses (Q1)**

"Le contrôleur disposant de deux audits favorables réalisés au titre des points C. 2.1.4 (qualification Q2) et C. 3.1.4 (qualification Q3) de la présente annexe est dispensé de l'audit au titre du présent point (qualification Q1)."

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : BAHU Gwenael



VÉHICULE SUPERVISÉ

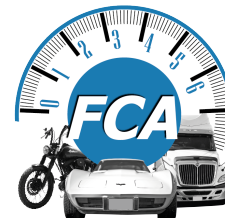
N° d'immatriculation du véhicule : EC-499-WH Catégorie de véhicule : CAM Energie : GO
Date de mise en circulation : 07/06/2016 N° PV : 25189434

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24176288	19/06/2024	RAS
24176393	20/06/2024	RAS
24176557	25/06/2024	RAS
24176941	04/07/2024	RAS
24177506	17/07/2024	RAS
24178071	02/08/2024	RAS
24178362	12/08/2024	RAS
24178393	13/08/2024	RAS
24178395	13/08/2024	RAS
24178487	16/08/2024	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : BAHU Gwenael



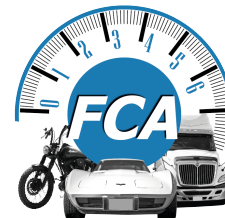
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 14 - Contrôles supplémentaires - TMD	CONFORME

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
PREPARATION		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : BAHU Gwenael



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 14 - Contrôles complémentaires TMD	CONFORME
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.